BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
71220 SAINT-BONNET-de-JOUX

N° 5

BULLETIN MUNICIPAL

SAINT-BONNET DE JOUX

ANNEE 1978

BIBLIOTHEQUE ST-BONNET-DE-JOUX
394009600

TRAVAUX REALISES EN 1978.

VOIRIE: Travaux neufs - Voie communale n° 16 dite de l'ancienne gare
Voie communale de la Croix Perchot au Marquisat
Montant: 39 780 F

Enduits d'usure -Chemin des Baraques,de Bertillon,Place du Champ de Foire
Montant: 12 915 F

TOTAL 52 695 F

Une subvention de 13 923 F a été accordée à la commune.

CIMETIERE:Un emplacement pour une double rangée de caveaux,avec mur de soutènement,a été réalisé au cours de l'année.Le mur,qui recevra une chappe au printemps,sera au préalable réhaussé.

La croix,dressée dans l'allée centrale,a été légèrement déplacée pour permettre le passage des gros engins de travail.

ETANG MOREAU: La rive joignant la propriéte BERNARDIN sera remise en état en 1979 sur toute sa longueur.L'essai qui a été tenté est encourageant.

TELEPHONE:Pendant l'année 1978 les installations ont continué à un rythme moins élevé et pourtant l'autocommutateur s'est trouvé saturé. Le 13 décembre dernier se terminait la mise en place de 100 nouveaux circuits..... de quoi satisfaire les dernières demandes.

RESIDENCE DU STADE: En juillet 78 achèvement des travaux.Les 12 logements sont occupés - 10 nouvelles familles s'y sont installées.(24 habitants supplémentaires)

BATIMENTS COMMUNAUX: Toit classe enfantine - Ravalement façade mairie et école du Centre = réalisés en juillet - août.

Ancienne gare - Vouée à la démolition en 74, elle a été sauvée et après réfection de la toiture,de la zinguerie et quelques aménagements elle peut abriter le cantonnier communal et sa famille.

RESEAU ELECTRIQUE: Les travaux de renforcement inscrits au programme de l'année 1978 ont dû être repoussés pour des raisons financières - Hameaux: Bellevue - Les Nicolas - Les Brechoux - Le Gâ.

PRINCIPALES RESSOURCES PREVUES.

SECTION FONCTIONNEMENT et INVESTISSEMENT.

Taxe à usage de l'abattoir.....	10 000
Taxe de visite des viandes.....	1 500
Droits de pesage,de place.....	4 400
Redevance enlèvement ordures ménagères.....	8 100
Redevance assainissement.....	6 200
Location des immeubles.....	38 000
Concessions dans le cimetière.....	3 000
Taxes sur les salaires,attribution de garantie.....	209 600
Attribution de répartition.....	67 500
Attribution du fonds d'action locale.....	7 900
Taxe additionnelle aux droits de mutation.....	10 000
Produit de l'imposition locale.....	285 000

- o 0 o -

Le budget primitif 1978 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 812 526,48 F,le budget supplémentaire à la somme de 167 328,02 F.

Deux emprunts ont été réalisés au cours de l'année 1978:(Caisse d'Epargne de CHAROLLES)

- 50 000 F : Travaux neufs voirie
- 20 000 F : Travaux bâtiments communaux.

PRINCIPALES DEPENSES FIGURANT AU BUDGET.

SECTION FONCTIONNEMENT et INVESTISSEMENT.

Habillement (Centre de Secours).....	3 200
Carburants.....	7 000
Combustibles.....	20 000
Fournitures scolaires.....	9 000
Rémunération du personnel.....	155 200
Charges sociales.....	55 500
Rémunérations diverses.....	7 000
Impôts et taxes foncières.....	4 000
Entretien des bâtiments.....	9 500
Entretien des voies et chemins.....	6 000
Electricité,eau,assainissement.....	24 000
Primes d'assurances.....	13 000
Contingent pour dépenses d'aide sociale.....	45 200
" " Service d'incendie.....	9 570
Participations ordinaires à charges intercommunales.....	34 500
Subventions.....	12 000
Versement sur taxe d'usage de l'abattoir.....	10 000
Fêtes et cérémonies.....	2 000
Impression,fournitures de bureau.....	4 000
Frais de P.T.T.....	4 900
Indemnité de fonction,maire et adjoints.....	15 000
Intérêts des emprunts en cours.....	102 101

FINANCES COMMUNALES.

Des chiffres..... depuis 1975.

Annuités d'emprunt - Remboursement:

	1975	1976	1977	1978
capital	46 400,08	92 526,87	91 636,79	97 481,13
intérêt	66 459,67	85 756,26	89 987,78	102 101,09
	112 859,74	178 283,13	181 624,57	199 582,22 F

Dette: Pendant cette même période la dette est passée de:

991 127,61 à 1 212 727,53 à 1 242 200,66 à 1 350 563,87 F

en pourcentage:

+ 22,3% + 2,43% + 8,74%

par habitant:

1 040 à 1 272 à 1 303 à 1417 F

Charge fiscale: Par suite de l'évolution des budgets et de l'augmentation des impôts locaux,elle est passée de:

200 000 à 230 000 à 255 000 à 285 000 F

en pourcentage:

+ 15% + 10,86% + 11,98%

P O P U L A T I O N.

Son évolution depuis le recensement de 1975.

Au recensement de févr ier 1975 nombre total d'habitants: 957.

De mars 1975 au 17 décembre 1978 on a enregistré le mouvement suivant:

- à déduire 136 (décès 58 - départs de la commune 78)
- à ajouter 182 (naissances 35 - installations dans la commune 147)

ce qui donne aujourd'hui:

957 + (182 - 136) = 1 003 habitants.

U R B A N I S M E

INFORMATIONS.

I° - Quiconque désire entreprendre ou implanter une construction à usage d'habitation ou non,même ne comportant pas de fondation,doit au préalable, obtenir un Permis de construire.

Le même permis est exigé pour les travaux exécutés sur les constructions existantes,lorsqu'ils ont pour effet d'en changer la destination,de modifier leur aspect extérieur ou leur volume ou de créer des niveaux supplémentaires.

Le permis de construire est périmé si les travaux ne sont pas entrepris dans un délai de un an ou se sont suspendus pendant plus d'un an.

Les travaux de ravalement sont exemptés de permis de construire mais doivent être autorisés par le Maire consulté au moins un mois avant le commencement des travaux.

2° - Tout projet de travaux soumis à permis de construire et dont la surface de lplancher hors oeuvre brute est supérieure :

- à 250 m2 pour les constructions à usage autre qu'agricole ;
- à 800 m2 pour les constructions à usage agricole

doit avoir été établi par un architecte ou par un technicien agréé en architecture si le demandeur est une personne physique et quelle que soit la surface si le demandeur est une personne morale ou une collectivité.

3° - Quiconque désire démolir en tout ou partie un bâtiment à quelque usage qu'il soit,doit,au préalable,obtenir un permis de démolir.

V O I R I E

INFORMATIONS.

A - Il est fait défense de nuire aux chaussées des voiries publiques et à leur dépendance ou de compromettre la sécurité ou la commodité de la circulation sur les chemins.

Il est notamment interdit d'une manière absolue :

1 - de creuser aucune cave sous les chemins ou leurs dépendances;

2 - de rejeter sur les chemins ou leurs dépendances des eaux insalubres;

3 - de dégrader la signalisation,les plantations,de faire des

.../..

dessins,inscriptions ou d'apposer des affiches sur les chemins et ouvrages ..... et d'une manière générale se livrer à tout acte de nature à porter atteinte à l'intégrité des voies et des ouvrages qu'elles comportent,et y occasionner des détériorations.

B - Nul ne peut,sans autorisation,faire aucun ouvrage sur les chemins ou à proximité,notamment :

1 - ouvrir une fouille ;

2 - rejeter l'égout des toits ou les eaux ménagères;

3 - placer des panneaux-réclames,affiches publicitaires;

4 - construire,reconstruire,modifier ou réparer aucun bâtiment, mur clôture quelconque à la limite d'un chemin;

5 - allumer dans les propriétés riveraines ou voisines,des feux susceptibles d'envoyer des fumées au-dessus de ces chemins;

6 - établir des accès.

C - Les propriétés riveraines situées en contrebas des chemins sont assujetties à recevoir les eaux qui découlent naturellement de ces chemins.

D - Les accès aux propriétés riveraines des voies ouvertes à la circulation publique doivent être entretenus de façon à garantir le libre écoulement des eaux.

1 - Les constructions,haies sèches,barrières palissades,clôtures à claires-voies formant clôture peuvent être établies suivant l'alignement délivré au permissionnaire par les services de l'Equipement s'il s'agit d'un chemin départemental ou par le maire pour les autres voies.

2 - Les haies vives et clôtures en fils barbelés,ronces artificielles ne peuvent être établies qu'à une distance minimale de 0,50 m en arrière de l'alignement.

3 - Il n'est permis d'avoir des arbres en bordure des chemins qu'à une distance de 2 mètres pour les plantations qui dépassent 2 mètres de hauteur et à une distance de 0,50 m pour les autres.

4 - Aux embranchements des chemins,la hauteur des haies ne pourra excéder 1 mètre au-dessus de l'axe de la chaussée sur une longueur de 50 mètres comptés de part et d'autre du centre de ces embranchements,carrefours,bifurcations ou passages à niveau. La même hauteur doit être observée du côté intérieur des courbes et virages sur tout le développement de la courbe et sur une longueur de 30 mètres dans les alignements droits adjacents.

5 - Les arbres,branches et racines qui avancent sur le sol des chemins doivent être coupés à l'aplomb des limites des voies à la diligence des propriétaires ou fermiers.

6 - Les dépôts de bois dans l'enceinte des voies publiques sont soumis à autorisation et ne doivent apporter aucune gêne à la circulation ou au libre écoulement des eaux.

MANIFESTATIONS 1978.

Nous avons retrouvé au cours de l'année les manifestations traditionnelles (avec le même succès) :

Ajoutons en juillet (samedi 8) la reprise du don du sang.

Dans les P.T.T: Monsieur PELLERIN Jean,venant de SAINT-VIT (Doubs) a remplacé Monsieur SIMON Emile nommé à SOLLIES PONT (Var)

Dans la gendarmerie: Monsieur MARY Robert venant d'ETANG sur ARROUX a pris le commandement de la Brigade,succédant à Monsieur JOBREDEAU Roger qui exerce les fonctions d'Adjudant à CLUNY.

A ces deux familles et à toutes celles qui se sont installées dans notre village nous disons:"Soyez les bienvenus parmi nous."

AIDE AUX PERSONNES AGEES.

5 aides ménagères ont dispensé environ 920 heures chez 16 personnes retraitées du canton.Il est rappelé que toutes les personnes bénéficiaires d'une retraite peuvent demander le service d'une aide ménagère.La participation financière demandée peut aller de la gratuité totale au plein tarif.

CENTRE DE SECOURS.

Effectif fin 1978: 31 hommes - Sorties au cours de l'année: Incendies 6 - Feux de cheminée 18 - Feux de forêt,broussaille 14 - Accidents de la route 16 - Destruction de nids de frelons 18 - Vidage puits,caves 6 - Opérations diverses 18 - Sorties sans intervention 2.

L'entretien du matériel existant et les compléments d'équipement de la Compagnie en matériel divers se poursuivent régulièrement .

Dans le courant de l'année 1979(sans doute Juin) il sera procédé à la création d'un réseau radio-téléphonique au profit des Sapeurs Pompiers.(Des essais de propagation radio ont été réalisés le 7/9/78.)

ETAT-CIVIL.

NAISSANCES: Nicolas LAMBERET - 2 février; Jean Philippe Gilbert CLEAUD - 8 juin; Céline Marcelle Marie MIOT - 11 juin; Stéphane LAMBERT - 27 juin; Michaël Alain AUBERT - 29 juillet; Céline Marie Pierre PREVOST - 24 août; Guillaume Robert JOBART - 26 août; Jérôme ALEVEQUE - 22 septembre; Gabriel André Pieter CANARD - 29 septembre; Jérôme Marc MAZILLE - 25 octobre;

MARIAGES: célébrés à la mairie de SAINT BONNET DE JOUX.
Claude ALDEGUER et Odette BARGE - Jean Régis DUCERF et Denise Marie ALEVEQUE - Lucien Bernard BONNIN et Marie France SCHUBERT - Jean Pierre Auguste MARTIN et Maria Emilia PINTO - Xavier Paul GUINET et Suzanne LAROCHE - Michel André RENAUD et Danielle DUBUISSON - Bruno GEOFFRAY et Agnès NOLY - Dominique SEGATO et Hélène JAVELOT.

célébrés à:

Pressy : Bernard DUSSABLY et Yvette ROBIN.
La Vineuse: Hubert DESBOIS et Monique COPHIN.
Génelard : Robert PERRIER et Nicole JEANDEAU.
Châtenoy le Royal: Pascal ROBERJOT et Pierrette CAVARROT.

DECES: Veuve CLEAUD Benoît née GUILLEMIN Anne-Marie 78 ans - PALLOT Jean Louis 78 ans - TAVERNIER Jean-Marie 86 ans - Veuve BONIN Etienne née GUITTAT Annette 91 ans - MICHELET Antoine 86 ans - Veuve LEVEQUE François née MARCELIN Eugénie 84 ans - Veuve AUCLERC Jean Pierre née MALATY Marie Madeleine 77 ans - CANARD Jean Claude 81 ans - Veuve TAVERNIER Jean Marie née PROST Marie Françoise 85 ans - Veuve CAILLARD Pétrus née FRICAUD Maria 71 ans - FEBVRE Joanny 56 ans - GABERT Philippe 87 ans - LACORNE Pierre 77 ans - Madame JAYET Francis Jean Marie née AUBAGUE Marie Françine 64 ans - Veuve DUCERT Claude Marie née TABOULOT Marie 78 ans - NIGAY Bernard 52 ans - PAWLOWSKY Raymond 74 ans - BURGNIES Maurice 58 ans -

PROJETS.

Bâtiments communaux: Travaux envisagés - Cure, poste (pignon), ancienne gare, enduit.
Ecole du stade: amélioration du chauffage (étude en cours)
Local attenant à la recette postale- Au printemps, la 2ème pièce (ancienne cuisine) sera rénovée et alors le Club des Aînés pourra s'y installer à la belle saison.

Eclairage public: Extension - 3 lampes seront installées, route de Charolles, face au lotissement artisanal. La dépense sera en partie couverte par la subvention sur travaux d'extension et de renforcement demandés par la commune.

Cabine publique téléphonique: Le taxiphone installé route de Charolles n'est pas conforme aux normes. Il sera donc remplacé par une cabine de type normalisé qui sera implantée place du Champ de Foire (emplacement à choisir avec l'Administration des P.T.T.)

Lotissement communal: Le Conseil municipal envisage l'extension du lotissement communal actuel. (10 parcelles environ) Les personnes intéressées par une éventuelle acquisition se feront inscrire en mairie où elles pourront, fin janvier 79, obtenir des renseignements.

Demandes de possibilité de camping: En raison des demandes qui lui sont adressées, la mairie souhaite que les personnes qui auraient un peu de terrain disponible pour la pratique du "Camping à la ferme" se fassent connaître auprès du secrétariat.

Toilettes place de Bertillon: Des toilettes seraient très utiles lors des manifestations qui se déroulent sur cette place. Une étude concernant leur création dans l'ancien lavoir est commencée.

ESPACES VERTS ET FLEURIS. Au lotissement et Place de la poste, les pelouses seront embellies. (fleurs et arbustes) Bien entendu, cet effort de la commune devra s'accompagner d'une discipline de chacun pour respecter les réalisations effectuées. Tout stationnement sur les pelouses est formellement interdit.

M A I R I E.

Depuis le 1er novembre Madame JOLY assure le secrétariat. A partir du 1er janvier 1979 la mairie sera ouverte au public tous les jours de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h sauf le SAMEDI.

(Il y a changement dans le jour de fermeture.)

- Réunion du Conseil Municipal: Le deuxième jeudi de chaque mois.

A B A T T O I R.

Une nouvelle menace de fermeture pèse sur l'abattoir communal.....

REDEVANCE POUR RAMASSAGE ORDURES MENAGERES.

Pour l'année 1979 le montant de la redevance sera porté à 60 f au lieu de 55 F -(ramassage hebdomadaire) et à 30 F - au lieu de 28 F- (un ramassage tous les 15 jours).

La personne seule ne paiera que la moitié de la redevance.Tout mois commencé sera dûen entier.

Le chef de foyer désirant ne plus bénéficier de ce service est prié de le signaler par ECRIT à la mairie avant le 31 janvier.

SYNDICAT DES EAUX DE L'ARCONCE.

Les tarifs 77 ont été reconduits pour l'année 78.

ETAT CIVIL.

(Après le 17 décembre)

NAISSANCE : Emilie CASTEL - 19 décembre.

VOEUX POUR 1979.

En cette fin d'Année,le Conseil Municipal est heureux d'adresser à chacun de vous ses meilleurs voeux de santé,de prospérité et d'espo- pour 1979.

- - - - - -